



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE & JEU PROVENCAL  
LIGUE ILE DE FRANCE  
**COMITE des YVELINES**



## **USMC Pétanque Les Clayes-Sous-Bois**

Affiliation FFPJP n° 078/77.0924

### **Compte Rendu Réunion N°4 Du Mercredi 20/11/2013 (18h30) Section Pétanque Les Clayes-Sous-Bois**

#### Ordre du jour :

- 1) Organisation du concours du **Samedi 30 Novembre 2013**
- 2) Examen de la remise en question pour 2014 du paiement des points acquis « non homogènes » (décision pas forcément judiciaire)
- 3) Mesures à prendre par le bureau, pour tenir l'engagement maximal fixé à **3600 €** pour le paiement des points 2013 (pour info : 832 points actuels = 4670 €)
- 4) Droits et devoirs des joueurs « **membres** » de l'USMC Pétanque
- 5) Organisation de la journée « galette des rois » fixée au **Samedi 04 Janvier 2014**
- 6) Etat de la trésorerie actuelle
- 7) Information sur la livraison du solde des tenues commandées
- 8) Questions diverses

#### Présents :

- Eric Daunizeau
- Yannick Cuperlier
- Michel Liebgott
- Gilbert Roumy

#### Invités présents :

- Gérard Boite
- Daniel Sébire

#### Absents :

- Alain Vriet
- Jean-François Rivière

### 1) Organisation du concours du Samedi 30 Novembre 2013

Pour ce premier concours d'hiver 2013/2014, une dégustation de « crus du Beaujolais » aura lieu en même temps dans les locaux du club.

De ce fait, le local Cafeteria est mis à notre disposition par la mairie pour pouvoir organiser notre concours.

Eric qui tiendra la table demande le déplacement d'un réfrigérateur et d'une table dans ce local pour palier au remplacement du bar occupé.

Michel est chargé de fournir l'abondement de 1 € par joueur.

### 2) Examen de la remise en question pour 2014 du paiement des points acquis « non homogènes » (décision pas forcément judiciaire)

Le bureau conscient de la difficulté pour certains de pouvoir occasionnellement constituer une équipe homogène, décide après les arguments évoqués par Yannick de revoir sa position début 2014.

### 3) Mesures à prendre par le bureau, pour tenir l'engagement maximal fixé à 3600 € pour le paiement des points 2013 (pour info : 832 points actuels = environ 4670€)

Longue discussion à ce sujet, diverses hypothèses abordées.

Après réflexion, le bureau actuel, qui se doit d'honorer les décisions du précédent bureau, décide de faire un pas en avant :

**Le montant maximal pour le paiement des points 2013 est porté de 3600 € à 4000 €**

Pour ce faire, Gégé est chargé d'établir informatiquement la répartition par joueur.

Les leviers pour atteindre ce montant décidé, étant le prix des points et le nombre maxi de points payés.

### 4) Droits et devoirs des joueurs « membres » de l'USMC Pétanque

La discussion sur ce sujet est remise à une date ultérieure, étant donné l'horaire tardif et l'ordre du jour restant à traiter

### 5) Organisation de la journée « galette des rois » fixée au Samedi 04 Janvier 2014

Le concours du 04/01/2014 sera suivi des vœux du président et de la galette habituelle accompagnée de Cidre.

**Les licenciés et membres 2014** ainsi que leurs conjoints ou conjointes sont conviés à cette manifestation.

A cette occasion seront remises les récompenses 2013 à ces mêmes licenciés.

Daniel est chargé de l'information (internet, affichage, courrier) et des inscriptions.

### 6) Etat de la trésorerie actuelle

Michel, trésorier communique à l'ensemble du bureau la situation du compte bancaire qui fait apparaître un solde actuel d'environ 1370 € et fond de caisse de 40 €

### 7) Information sur la livraison du solde des tenues commandées

Aucun engagement actuel de la part du fournisseur sur une date précise de livraison.

## 8) Questions ou informations diverses

- Michel trésorier, à nouveau relancé par le vérificateur USMC sur la justification des dépenses de déplacement des joueurs malgaches.
- Reprise des activités le mardi avec les handicapés sous la responsabilité d'Eric
- Assurance local : Eric est chargé de demander des précisions à l'USMC
- Encarts USMC Pétanque dans le calendrier FFPJP saison 2014 : il n'est pas prévu de financer des encarts dans le calendrier 2014
- Daniel est chargé de fournir à Michel le justificatif du chèque de 280 € ordre FFPJP78 concernant les inscriptions au challenge de l'amitié
- **Avenir du bureau**, qui envisage de se représenter au mois de Juin ?
  - ° Eric : Oui si bureau renforcé et souhait des licenciés
  - ° Michel : Oui
  - ° Yannick : Oui
  - ° Daniel : Conservation de l'état actuel (non élu mais aide occasionnelle)
  - ° Gilbert : Absent lors de cette discussion
  - ° Jean-François et Alain : Absents

**La séance est levée à 21h00.**